

# LE CALVAIRE AURA DURÉ DEUX ANS

## Amoureux, il harcèle et insulte sa voisine

**SOMME** Amoureux de sa voisine qui l'a rejetée, un homme sans histoires se met à la harceler elle et sa fille, allant jusqu'à prendre une cinquantaine de photos d'elle.

**J**e ne comprends pas comment on peut être comme ça avec quelqu'un « s'étonne encore la victime, traumatisée de ce qu'elle a vécu. Et il faut dire que cette affaire en aura étonné plus d'un. A Hargicourt Trois-Rivières, Samuel\* est un habitant sans histoires, décrit même comme un « bon voisin » à écouter les témoignages récoltés lors de la procédure. Les choses vont basculer en 2016, lorsqu'il va faire la connaissance de sa voisine d'en face, Corinne\*. Presque immédiatement, c'est le coup de foudre. Il essaye de nouer le contact avec elle. Par message, il lui laisse entendre qu'il voudrait la voir et passer du temps avec elle. Corinne lui fait comprendre qu'elle ne veut rien de plus qu'une simple amitié avec lui. » J'ai été frustré, je ne comprenais pas pourquoi elle me rejetait « explique le prévenu au tribunal. L'homme, âgé de 39 ans, se met alors à développer un comportement jaloux envers elle, allant s'imaginer qu'elle voit quelqu'un d'autre. Il l'épie et devient méchant. Insultes et doigts d'honneur deviennent alors le lot quotidien de sa voisine. » Il m'insultait dès que je sortais de chez moi, pour aller chercher le courrier ou en sortant les poubelles « explique Corinne à la barre. Une situation invivable compliquée par le harcèlement dont elle sera aussi victime. » Il m'épiait, dès que je sortais de chez moi, il était là, devant chez lui, à me regarder « . Le prévenu se met aussi à s'en

**« J'allais sur des sites porno mais sans plaisir... j'étais amoureux », Samuel, le prévenu**



Le harcèlement dont a été victime la voisine aura duré épisodiquement durant deux ans (photo d'illustration).

### Le délibéré

Le Parquet demandait 6 mois de prison avec sursis assorti d'une mise à l'épreuve de trois ans. Le tribunal le condamnera finalement à 6 mois de prison avec sursis avec mise à l'épreuve de 24 mois assorti d'une obligation de soins psychologiques et d'une interdiction de rencontrer et paraître au domicile des victimes.

prendre à la fille de sa voisine. » Il m'a suivie en voiture, et est déjà passé par derrière chez moi pour m'espionner à travers la fenêtre de ma chambre « assure la victime. » C'est faux « répond Samuel. » Je ne l'ai jamais observée par la fenêtre de sa chambre, et concernant la voiture, c'est juste que je prenais la même route qu'elle « . Cinquante-trois photos et quatre vidéos de la victime et de sa fille seront aussi retrouvées au domicile du prévenu. » Il ne s'en cachait même pas, je le voyais prendre ses photos « témoigne Corinne. Les clichés la montrent dans des situations du quotidien : chez elle, dans son garage, dans son jardin... » Sans dimension sexuelle « précise le tribunal. Trois mains courante seront déposées par la victime entre août 2017 et janvier 2018. Le père du prévenu aurait aussi tenté de

stopper les agissements de son fils, sans succès. » Je me suis décidé à porter plainte quand il a commencé à s'en prendre à ma fille « . explique la maman. Au tribunal d'Amiens, c'est un homme grand, le crâne dégarni, l'air chétif, presque effacé qui se présente à la barre. » C'est pas bien ce que j'ai fait... Je tiens à présenter mes excuses aux victimes... « . Il explique ses actions par son état amoureux. » Je n'étais pas dans mon état normal. Je regardais les photos, mais je ne pouvais pas les supprimer « . Sans travail, ça fait dix ans que Samuel n'a eu aucune relation sentimentale ni sexuelle. Sous traitement pour dépression, il souffre d'une grande solitude. » Il n'a trouvé d'autre moyen d'exister qu'à travers les photos de sa voisine, il s'y projetait, il envoyait une vie qu'il voyait à travers sa fenêtre, mais qui

n'était chez lui rien d'autre qu'une chimère « explique maître Messaouda Yahiaoui, son avocate. » Il menait une vie par procuration « . Depuis le dépôt de plainte, Samuel a interdiction de paraître au domicile de sa voisine, ainsi que d'aller à sa rencontre. Les victimes se disent traumatisées. Un rapport du médecin légiste décrit chez la mère un état de grande anxiété et une forte perturbation émotionnelle chez sa fille, âgée d'une petite dizaine d'années. » Aujourd'hui, quand je sors de chez moi pour chercher le courrier, je n'ose plus lever les yeux, je garde la tête baissée... Ma fille fait des crises d'angoisse. « Trois jours d'ITT ont leur ont été prescrits à la suite des expertises médicales. » Je me suis isolée, certains amis n'osent même plus venir chez moi « , ajoutant que désormais, elle ne vit plus que dans l'arrière de la maison, pour ne plus être observée.. Lui assure au tribunal qu'il ne recommencera pas. » Je ne suis plus amoureux d'elle. Je l'ai comprise, je ne suis pas fait pour des relations sentimentales. Je préfère être mal qu'être seul « explique Samuel face au juge. » Sa garde à vue a été un électrochoc, c'est à ce moment qu'il a compris la gravité de ses faits « selon son conseil. Une seule mention est présente sur son casier judiciaire, pour des faits d'alcoolisme au volant. » Ce n'est pas un pervers sexuel. C'est quelqu'un de profondément immature . Il est juste seul au fond de lui « défend son avocate. » Le parquet rappelle qu'un rapport psychiatrique datant de fin août pointe du doigt une dangerosité criminelle sensible au vu de la banalisation de ses actes et de son fonctionnement psychique. « La maison des victimes n'était plus un havre de paix. Ça a été deux ans d'enfer pour elles, elles n'ont pas pu vivre leur vie librement » conclut l'avocate de la partie civile. \* les noms ont été modifiés

## Incendie dans une maison, la famille relogée

### CHAULNES

Dimanche 10 novembre, les sapeurs-pompiers sont intervenus dans la commune de Chaulnes suite à un départ d'incendie dans une maison. Les flammes proviendraient du compteur électrique qui aurait disjoncté. Les dégâts ont rendu la maison temporairement inhabitable, la famille a dû être relogée.

